



## PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL  
06130 GRASSE - FRANCE  
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19  
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

### Fiche Technique

## PEROU ESSENCE EXTRA - PEX/1

Fournisseur PCW

Référence : PEROU ESSENCE EXTRA - PEX/1

### 1 - DONNEES TECHNIQUES

*I.N.C.I. :* Myroxylon balsamum pereirae balsam oil  
*Nom botanique :* Myroxylon pereirae Klotzsch  
*Description :* Obtenue par distillation à partir du baume Pérou  
*Origine MP :* 100% Naturelle (source Végétale)  
*Utilisation de la substance / mélange :* Usage industriel seulement  
*Application :* Parfums / Cosmétiques / Arômes  
*Taux d'utilisation max. recom. :* -

#### 1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

*Aspect :* Liquide  
*Couleur :* Jaune orangé à ambré  
*Odeur :* Balsamique, vanillée  
*Densité @ 20° C :* [0.990 ; 1.130]  
*Indice de réfraction n (20/D) :* [1.569 ; 1.575]  
*Pouvoir rotatoire en ° :* -  
*Taux peroxides mmol/l :* -  
*Point d'ébullition en °C :* -  
*Point éclair en °C (coupelle fermée) :* >100

#### 2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

*CAS N° :* 8007-00-9  
*AFNOR / ISO :* /  
*Reg. 1223/2009 & mod. :* Voir certificat  
*Allergènes SCCNFP List :* Voir certificat  
*IFRA :* Restricted (49th Am.)  
*CMR (Reg. 1223/2009/CE) :* Voir certificat  
*Statut kosher :* -  
*Statut Hallal :* -

#### 2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

# PEROU ESSENCE EXTRA - PEX/1

<i>Allergènes alimentaires (Reg. 1169/2011 / CE) :</i>	Voir certificat
<i>Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) :</i>	Ne provient pas / ne contient pas d'OGM
<i>Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) :</i>	Pas de risque d' ESB ou d'EST puisque aucune matière d'origine animale n'est utilisée dans les différents stades du procédé de fabrication.
<i>Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) :</i>	Substance aromatisante naturelle

## **4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE**

<i>Durée de conservation :</i>	24 mois, gardé selon les conditions de stockage.
<i>Tunnel codes ADR :</i>	E

### **4.1 - STOCKAGE**

<i>Stockage :</i>	Stocker à température fraîche (18°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.
-------------------	--

### **Transport :**

<i>Transport par route ADR/RID :</i>	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
<i>Transport Maritime IMDG :</i>	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
<i>Polluant Marin :</i>	Oui
<i>Transport Aerien IATA :</i>	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

# PEROU ESSENCE EXTRA - PEX/1

## LEGISLATION :

LIS / DSL (Canada) : Listé  
RIFM - ID N° : 245-K2.9  
PICCS (Philippines) : Listé  
ASIA PAC : Listé  
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé  
NEPA (China) : CB2462042  
ECSI (Taiwan) : Listé  
ECL (Corée du Sud) n° : KE-02019  
JECFA n° : Non listé  
FDA : 182.20  
FLAVIS : Non listé  
EINECS (EU) : 947-264-1  
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé  
NZIoC (New Zealand) : Listé  
IECSC (China) : Listé  
FEMA : 2117  
COE (Council of Europe) : 298  
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé  
C.A.S : 8007-00-9

## Étiquetage :



ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1



EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1



SS1 Sensibilisation cutanée 1



H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.



H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)



H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301/303+P310 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.